

Département de HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de BONNEVILLE
Canton de CHAMONIX
Commune de
VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
votants	8
procuration	0

L'an deux mil vingt deux le 10 novembre à 20h00 , le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment

convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de

Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 3 novembre 2022

Objet
N° 22/ 05/20
PLAN DE FINANCEMENT SYANE ROUTE DE BETTERAND

Présents

Monsieur Jean-François DESHAYES , Madame Audrey PENIN,
Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY,
Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE,
Madame Rachel ROUSSET,

Absents excusés

Madame Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance

Madame Maryvonne ALVARD

Le maire expose que :

Le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2022, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération Betterand qui figure sur le tableau en annexe :

D'un montant global estimé à : 141 673.47€

Avec une participation financière communale s'élevant à 23 791.16€

Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 4 250.20€

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Vallorcine ;

APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.

S'ENGAGE à verser au syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Au vu de l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré,

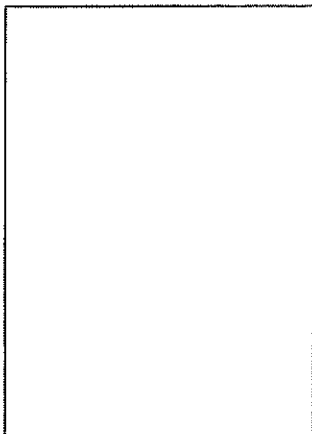
APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière

D'un montant global estimé à : 141 673.47€

Avec une participation financière communale s'élevant à 23 791.16€

Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 4 250.20€

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie 80% du montant de la contribution au budget de



fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers,
soit 3 400.16€

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux.

A la concurrence de 80% du montant prévil soit 19 032.93€

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Délibération exécutoire le

Affichage en mairie de Vallorcine du

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

La secrétaire de séance

Pour copie conforme

